

Formulaire de plainte

Instructions générales

- En déposant cette plainte, vous êtes considéré comme le plaignant. La personne ou l'entreprise que vous avez désignée dans votre plainte est le défendeur.
- Pour éviter les retards de traitement, veuillez joindre tous les documents pertinents à votre plainte.
- Votre plainte et les documents pertinents, ainsi que d'autres renseignements recueillis au cours de l'enquête du COI seront utilisés pour prendre une décision concernant cette plainte. **Une partie ou la totalité de votre plainte peut être communiquée au défendeur.**
- Veuillez saisir tous les renseignements demandés.

Renseignements sur le plaignant

Prénom :	Nom de famille :
Adresse postale (y compris le code postal) :	
Numéro de téléphone de jour :	Courriel :
Plaignant n° 2 (renseignements sur l'autre plaignant)	
Prénom :	Nom de famille :
Adresse postale (y compris le code postal) :	
Numéro de téléphone de jour :	Courriel :

Accusé de réception

J'accepte de coopérer avec le COI dans le cadre de son enquête sur cette plainte. Je comprends que je peux être interrogé et que, si cette affaire va en cour, je peux être appelé à comparaître en tant que témoin. Je comprends et reconnais que le COI pourra, à sa seule discrétion, transmettre le présent formulaire de plainte et les pièces jointes au défendeur. En déposant cette plainte, je reconnais que les renseignements contenus dans la plainte sont véridiques.

Signature du plaignant :

Date :

Signature du plaignant n° 2 :

Date :



À qui s'adresse la plainte?

Défendeur 1 (Indiquez le nom et l'adresse de la personne ou de la maison de courtage immobilier à qui s'adresse la plainte.)

Nom de l'AGENT IMMOBILIER à qui s'adresse la plainte :	
Nom de la MAISON DE COURTAGE IMMOBILIER à qui s'adresse la plainte :	
Adresse de la maison de courtage immobilier :	
Numéro de téléphone de jour :	Courriel :

Défendeur 2 (Indiquez le nom et l'adresse de la personne ou de la maison de courtage immobilier à qui s'adresse la plainte.)

Nom de l'AGENT IMMOBILIER à qui s'adresse la plainte :	
Nom de la MAISON DE COURTAGE IMMOBILIER à qui s'adresse la plainte :	
Adresse de la maison de courtage immobilier :	
Numéro de téléphone de jour :	Courriel :

Autre défendeur (Si vous souhaitez porter plainte pour une autre personne ou une autre maison de courtage immobilier, indiquez les renseignements ci-dessous.)

Nom de l'AGENT IMMOBILIER à qui s'adresse la plainte :	
Nom de la MAISON DE COURTAGE IMMOBILIER à qui s'adresse la plainte :	
Adresse de la maison de courtage immobilier :	
Numéro de téléphone de jour :	Courriel :



Adresse de la propriété concernée (Si la plainte concerne une propriété en particulier, indiquez l'adresse de la propriété ci-dessous.)

Numéro de rue, numéro d'appartement, nom de la rue, ville, province

Détails de la plainte

Instructions

Indiquez précisément vos préoccupations concernant le comportement du défendeur. Veuillez les indiquer en ordre chronologique et fournir des détails clairs. Au besoin, veuillez indiquer les dates des événements. Au besoin, joignez une ou plusieurs pages supplémentaires à votre plainte et intitulez-les « **Plainte** ».

Joignez tous les documents que vous possédez à l'appui de votre plainte, notamment votre contrat d'achat et de vente, votre convention d'inscription, votre contrat de représentation de l'acheteur, toute correspondance par courriel ou message texte, toute photographie, tout enregistrement, etc.

Remarque : Votre plainte sera examinée sur la base des éléments de preuve recueillis par le COI au cours de l'enquête. Pour éviter les retards de traitement, veuillez joindre tous les documents pertinents à votre plainte.

Je me plains de ce qui suit :



Documents justificatifs

J'ai joint les éléments suivants à ma réponse :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Contrat d'achat et de vente | <input type="checkbox"/> Convention de représentation de l'acheteur |
| <input type="checkbox"/> Convention de représentation du vendeur | <input type="checkbox"/> Liste de service interagences (MLS®) |
| <input type="checkbox"/> Correspondance pertinente par courriel ou message texte | <input type="checkbox"/> Photographies |
| <input type="checkbox"/> Preuve video | <input type="checkbox"/> Enregistrement vocal |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser dans la zone ombrée ci-dessous) | |

Résolution des litiges par le COI

Le COI peut tenter de résoudre une plainte en facilitant le dialogue entre le plaignant et le défendeur afin de résoudre les problèmes indiqués dans la plainte.

Grâce au processus de résolution des litiges par le COI, les parties peuvent se mettre d'accord sur une solution appropriée. Cliquez sur « Oui » ou « Non » ci-dessous pour indiquer si vous êtes disposé à chercher une solution à ce problème.

- Oui Non

Avant de passer à la section suivante, veuillez consulter notre site Web pour [connaître les résultats possibles d'une plainte](#).

Selon vous, quel serait un résultat acceptable pour cette plainte?



Remarques importantes

Quels sont les droits et obligations des parties dans la procédure de plainte?

Le COI s'efforce de rendre la procédure de plainte équitable pour toutes les parties.

- Le défendeur recevra un aperçu de la nature de la plainte ou une copie de la plainte;
- Les défendeurs doivent fournir une réponse à la plainte;
- Les parties ont droit à une procédure rapide et impartiale;
- Les parties ont le droit de se faire représenter par un tiers à leurs propres frais;
- Les parties ont le droit de recevoir la décision relative à la plainte par écrit. Une copie sera également fournie au courtier responsable de la maison de courtage immobilier concernée par la plainte.

Que se passe-t-il une fois que j'ai envoyé mes renseignements au COI?

Votre plainte et les documents pertinents, ainsi que d'autres renseignements recueillis au cours de l'enquête, seront utilisés pour prendre une décision concernant cette plainte.

Vous recevrez la décision par écrit. Le personnel du COI communiquera avec le plaignant, le ou les défendeurs et les autres parties dans le cadre de son enquête sur la plainte.

Y a-t-il des limites à ce que le COI peut faire en vertu de la loi?

En vertu de la loi, le COI dispose de pouvoirs limités pour traiter une plainte.

- Le COI ne peut pas accorder d'indemnités ni de dommages-intérêts aux plaignants. Cela signifie que nous ne pouvons pas obliger la personne ou la maison de courtage immobilier concernée à vous verser de l'argent.
- Le COI ne peut pas annuler un contrat que vous avez signé. Il s'agit de questions juridiques civiles dont vous devez discuter avec un avocat.